



APPEL URGENT 59 Mai 2015 SOUDAN

Jumhūrīyat as-Sūdān, جمهورية السودان

République fédérale de 1,886068km²
35 4822333 habitants

Chef de l'Etat : Omar Hassan al-Bashir

Pratique de la torture : Oui Peine de mort : Oui

Arrestation et emprisonnement arbitraire

Intervenir avant le 30 mai 2015

Le défenseur des droits de l'homme **Adil Ibrahiem Bakheit**, membre du conseil d'administration de Sudan Human Rights Monitor a été arrêté arbitrairement par le Service national de la sûreté et du renseignement (NISS) à Khartoum le 16 avril, puis inculpé.

Adil Ibrahiem Bakheit est un formateur indépendant rattaché à plusieurs groupes de la société civile actifs dans les domaines des droits humains : des droits des femmes à l'observation d'élections, en passant par la protection de l'environnement et de l'éducation civique. Il a notamment joué un rôle primordial dans l'observation des élections et du référendum qui ont eu lieu au Soudan en 2010 et 2011.

Convoqué par le NSS, ce père de famille a été incarcéré à l'issue d'un bref interrogatoire, au cours duquel il a été questionné sur son travail et sur son contrat de consultant pour Tracks (Training and Human Development). Le parquet de la Sûreté de l'État l'a inculpé de sept infractions en vertu du Code pénal. Deux d'entre elles, l'«atteinte au système constitutionnel» et la «guerre contre l'État» (visées aux articles 50 et 51), sont passibles de la peine capitale.

Selon Tracks, des agents du NISS ont effectué une descente le 26 mars dans les locaux de l'organisation à Khartoum, interrompant ainsi un atelier sur la responsabilité sociale. Ils ont saisi tous les ordinateurs portables qui se trouvaient sur place, notamment celui d'Adil Ibrahiem Bakheit qui contient le matériel pédagogique indispensable à son travail.

L'organisation Tracks dispense des formations sur les technologies de l'information, le renforcement des capacités et les droits humains, à destination du secteur privé et des organisations non gouvernementales locales et internationales.

L'épouse d'Adil Ibrahiem Bakheit a confirmé qu'elle avait pu lui rendre visite au poste de police d'Al Awasat (Khartoum), où il est détenu actuellement. M. Bakheit souffre de diabète.

Climat d'impunité

Cette nième arrestation arbitraire indique un durcissement de la répression menée par le

Service national de la sûreté et du renseignement contre les activités des organisations et des militants de la société civile depuis janvier 2015. Bras sécuritaire de M. Bashir, avec les **Rapid Support Forces (RSF)**, le NISS dispose de pouvoirs étendus en vertu de la Loi de 2010 relative à la sécurité nationale. Il peut maintenir des suspects en détention jusqu'à quatre mois et demi sans contrôle judiciaire. Ses membres, qui usent de leur autorité pour procéder à des arrestations arbitraires et infliger des actes de torture, sont protégés de toute poursuite pour les actes commis dans l'exercice de leurs fonctions. Les modifications de la Constitution adoptées par le parlement le 5 janvier accordent encore plus de pouvoirs au NISS qui peut désormais s'immiscer comme bon lui semble dans les affaires politiques, économiques et sociales.

* * *

Omar Al-Béchir, au pouvoir depuis 1989, a été réélu ce 27 avril pour cinq ans avec 94,5% des voix, alors que le pays est isolé internationalement et accablé par une dette d'autant plus colossale, qu'avec la création du Soudan du Sud, le pays a perdu les 3/4 de ses revenus pétroliers. Le dialogue national pour résoudre les conflits déchirant les régions du Kordofan-Sud, du Nil-Bleu et du Darfour- dont l'ouverture était prévue en 2014- n'a toujours pas commencé.



En septembre 2013, les émeutes contre la vie chère à Khartoum, où

les forces de l'ordre ont tiré à balles réelles pour disperser le mouvement, ont montré l'impopularité du régime.

Omar el-Béchir, qui a désormais 70 ans, est convoqué par la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes contre l'humanité et génocide au Darfour, région de l'ouest du Soudan, où, selon l'ONU, au moins 300 000 personnes sont mortes et 2,5 millions ont dû fuir les violences qui perdurent depuis 2003.

L'opposition a, comme en 2010, boycotté les élections.

Sources : ACAT France, OMCT et Amnesty

Textes internationaux :

Le Soudan, qui est partie au CCPR -Pacte international relatif aux droits civils et politiques-, a signé la convention contre la torture en 1986, mais ne l'a pas ratifiée.

Nous vous invitons à adresser le modèle de lettre ci-joint aux autorités concernées.

**Tarif postal pour le Soudan : 1,32€
Pour l'ambassade, affranchir à 0,72€.**